



Droit aux congés pendant les jours posés dans le cadre des cet

Par **van parys**, le **31/12/2009** à **20:31**

Bonjour,

Je dispose d'un compte épargne temps que j'alimente avec des congés annuels, trimestriels et RTT. J'ai posé 20 jours de congés dans ce cadre et j'ai vu ensuite mes CA et Ct amputés de deux jours.

Je ne trouve pas cela normal puisque si j'avais posé normalement mes congés, on ne m'aurait rien oté. De plus chaque année je travaille plus puisque j'épargne mm des congés. Je ne tire aucun avantage à cela. En fait le CET est un report de congés et je ne comprends pas qu'on me retire des droits aux congés lorsque je m'absente dans ce cadre.

Pouvez vous SVP m'aider ou m'expliquer cette situation?

Merci d'avance

Sylvie